

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 29.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Atac**Code du produit:** 100515, 100516**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Insecticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS09

Mention d'avertissement Attention**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 29.11.2021

Nom du produit: Atac

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P330 Rincer la bouche.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers






- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

137-20-2	sodium 2-[methyleoylami no]ethane-1-sulphonate	≥1-<3%
	 Eye Irrit. 2, H319	
155569-91-8	émamectine benzoate	≥0,25-<1%
	 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331  STOT SE 1, H370; STOT RE 1, H372  Eye Dam. 1, H318  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dilatation des pupilles

Incoordination

Tremblements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

La substance active peut provoquer des activités GABA chez les animaux. Il est déconseillé d'utiliser des médicaments pouvant provoquer des activités GABA chez des patients pouvant être en contact avec de

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 29.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 29.11.2021

Nom du produit: Atac

(suite de la page 2)

*l'abamectine.**La toxicité peut être réduite par l'administration de substances absorbantes (Charbon activé).**Si la toxicité par exposition provoque des vomissements im portants, le volume du liquide et de l'électrolyte devra être recalculé.**Des perfusions appropriées devront être données avec d'autres mesures comme indiquées à partir des signes cliniques et des symptômes***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:***Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.***· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager.**L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.**(voir chapitre 10)***· 5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:***Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**Porter un vêtement de protection totale.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.**Ne pas toucher produit renversé ou surface contaminer.**Eviter la formation de poussière.***· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:***Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.**En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.***· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Recueillir par moyen mécanique.**Nettoyer à fond le sol ou les objets souillés par ce produit.**Conserver les déchets séparément dans des récipients appropriés marqués et bien fermés.**Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.**Eviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.***· 6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Eviter le contact avec les yeux et la peau.**Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.**A protéger des chargements statiques.***· Préventions des incendies et des explosions: La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.****· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***Ne conserver que dans le fût d'origine.**A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.***· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 29.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 29.11.2021

Nom du produit: Atac

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..
- **Protection respiratoire:**
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,3$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps:**
Vêtements de travail protecteurs
Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
Forme: Granulés

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 29.11.2021

Nom du produit: Atac

(suite de la page 4)

Couleur:	Blanchâtre (blanc à jaunâtre)
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	4-8 (1% w/v)
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Aucun données existants.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
· Température d'inflammation:	450 °C
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de manipulation conformes.
· Limites d'explosion:	
· Supérieure:	
Propriétés comburantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburan.
· Densité:	Non déterminée.
· Masse volumique à 20 °C:	0,60 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· 9.2 Autres informations	Indice de combustion: 5 bei 20 °C 5 bei 100 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus
Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 4h	>6,28 mg/l (rat)

155569-91-8 émamectine benzoate

Oral	LD50	53 mg/kg (rat) (weiblich)
------	------	---------------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 29.11.2021

Nom du produit: Atac

(suite de la page 5)

		63 mg/kg (rat) (männlich)
Dermique	LD50	500-1000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 4h	> 0,663 mg/l (rat) (weiblich)
		> 1049 mg/l (rat) (männlich)

- **Remarque:** Mélange: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
émamectine benzoate: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 1.
Remarques: Une simple exposition peut détruire les systèmes nerveux central et périphérique systèmes.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
émamectine benzoate: Effets sur le système nerveux central observés dans les études de toxicité chronique et subchronique.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

EC50 48h	0,4 mg/l (daphnia magna)
EbC50 96h	35,2 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
ErC50 96h	172 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 96h	6,8 mg/l (carpe)

155569-91-8 émamectine benzoate

EC50 48h	1 µg/l (daphnia magna)
EbC50 72h	5,1 µg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
ErC50 72h	17,4 µg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 96h	174 µg/l (truite arc-en-ciel)
NOEC 72h	< 4,6 µg/l (pseudokirchneriella subcapitata)

Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10,000

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000

· 12.2 Persistance et dégradabilité

émamectine benzoate: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 0.4 - 1.74 jr

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation émamectine benzoate: Ne montre pas de bioaccumulation.

· 12.4 Mobilité dans le sol

émamectine benzoate:

Répartition entre les compartiments environnementaux: Remarques: immobile

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 0.335 - 2.56 jr)

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 29.11.2021

Nom du produit: Atac




(suite de la page 6)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
- **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · ADR, IMDG, IATA · ADR · IMDG, IATA · ADR, IATA | <p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : émamectine benzoate
 UN3077
 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (emamectin benzoate)
 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (emamectin benzoate)</p> |
|   | <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette |
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG | <p>9 Matières et objets dangereux divers.
9</p> |
|  | <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label · ADR, IMDG, IATA · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90 | <p>Attention: Matières et objets dangereux divers.</p> |

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 29.11.2021

Nom du produit: Atac

(suite de la page 7)

· No EMS:	F-A,S-F
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	-
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (EMAMECTIN BENZOATE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Évaluation de la sécurité chimique**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **Classe de pollution des eaux:**
Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.
Eviter chaque contact inutile avec le produit.
L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA
- **Contact:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 29.11.2021

Numéro de version 1.0

Révision: 29.11.2021

Nom du produit: Atac

(suite de la page 8)

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente